



Note d'information

Mise en place du paiement en ligne Restaurant scolaire, accueil de loisirs, multi-accueil

Madame, Monsieur,

Vous pouvez désormais payer en ligne vos factures pour

- Le restaurant scolaire,
- L'accueil de loisirs,
- Le multi accueil.

Comment faire ?

Vous allez recevoir un titre de recette de la part du Trésor Public.

Vous pourrez alors vous connecter sur le site Internet de la mairie www.samois-sur-seine.fr

A la une du site, à droite de l'écran, cliquez sur :



Vous êtes alors connecté au site du Trésor Public.



Chaque titre rappelle les modalités de paiement. Les références de la facture à rappeler sont indiquées en bas à gauche du titre (voir exemple ci-dessous)

Partie correspondant au papillon détachable figurant sur l'avis des sommes à payer.

Référence Paiement Internet (CB) : 2019-913-1

Paiement par Internet : En vous connectant sur le site de la mairie : https://www.tipi.budget.gouv.fr/tpa/accueilportail.web-Identifiant_Collectivite : 029465

Vous pouvez payer en ligne par carte bancaire ou par prélèvement sur votre compte bancaire.

Si vous souhaitez payer par chèque, il devra être déposé ou envoyé au Trésor Public 28 rue d'Avon 77300 Fontainebleau.

En cas de paiement en espèces, il faudra vous présenter directement au Trésor Public 28 rue d'Avon 77300 Fontainebleau.